



Compte rendu de réunion

Relevé de conclusions

Pôle Planification
 Direction générale adjointe de l'Urbanisme
 et de l'Environnement
 Affaire suivie par Lionel CALVET
 Tél. : 03 57 88 32 97

Date : 8 septembre 2021 - 16h30
Objet : Réunion de la Commission locale des sites patrimoniaux remarquables
Lieu : Metz Métropole

Ordre du jour :

1. Validation du compte rendu de la réunion du 9 juin 2021
2. Avis sur le projet de modification n° 1 du règlement de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) s'appliquant dans le Site Patrimonial Remarquable (SPR) de Scy-Chazelles
3. Questions diverses

PRESENTATION GENERALE

Monsieur Frédéric NAVROT, Maire de Scy-Chazelles et vice-président de Metz Métropole préside la réunion. Il salue l'ensemble des personnes présentes et en premier lieu les membres de droit de la Commission :

- Monsieur Olivier DELCAYROU, Secrétaire général de la préfecture de la Moselle, représentant Monsieur le Préfet de la Moselle,
- Monsieur Olivier MULLER, Adjoint au Directeur de la citoyenneté et de la légalité à la préfecture de la Moselle, chef du Bureau de l'urbanisme et des affaires juridiques,
- Monsieur Jean-Luc BOHL, Maire de Montigny-lès-Metz,
- Monsieur Julien HUSSON, Adjoint au Maire de Metz, représentant Monsieur le Maire de Metz,
- Monsieur Lorenzo DIEZ, Conseiller pour l'architecture à la DRAC Grand Est, représentant Madame la Directrice régionale des affaires culturelles Grand Est,
- puis l'ensemble des élus métropolitains et des représentants d'association de protection et de promotion du patrimoine,
- enfin, toutes les personnalités qualifiées.

Monsieur NAVROT précise que Monsieur le Président de Metz Métropole est excusé et lui a donné mandat pour le représenter et présider la réunion.

Madame Alizée BLONDELLOT, Architecte des Bâtiments de France et adjointe au chef de service de l'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP) de la Moselle, vient récemment de quitter ses fonctions en Moselle. Elle est donc également excusée.

L'ordre du jour de la réunion porte exclusivement sur le Site Patrimonial Remarquable (SPR) de Scy-Chazelles.

Monsieur le Président constate que le quorum est réuni et que la commission peut donc délibérer.

Il rappelle qu'il s'agit de la 3^{ème} réunion de la Commission locale des SPR consacrée à la modification du règlement du SPR de Scy-Chazelles :

- La première réunion du 4 février 2020 a permis de valider le principe d'engager une procédure de modification du règlement du SPR de Scy-Chazelles,
- La seconde réunion du 9 juin 2021 a été l'occasion d'approuver plusieurs évolutions du règlement de la ZPPAUP s'appliquant dans le SPR de Scy-Chazelles (15 points au total),
- Aujourd'hui, la Commission locale des SPR est consultée pour examiner les nouvelles règles qui découlent des évolutions approuvées le 9 juin dernier et rendre un avis sur le projet de modification du règlement du SPR de Scy-Chazelles qui a été adressé aux membres de la commission le mois dernier.

Avant de présenter le projet de modification du règlement du SPR, il convient de rendre un avis sur le compte rendu de la précédente réunion transmis aux membres de la commission.

1. Validation du compte rendu de la réunion du 9 juin 2021

Monsieur le Président rappelle l'article 5 du règlement de fonctionnement : « L'ordre du jour comprend, notamment, la consultation de la commission sur le procès-verbal de la précédente séance ».

Il ajoute que le compte rendu a été validé, comme le prévoit également le règlement de fonctionnement, par Metz Métropole et la préfecture avant d'être ensuite adressé à tous les membres de la Commission locale des SPR.

Monsieur DIEZ s'interroge sur l'intérêt de préciser nominativement les votants dans les résultats des votes et suggère l'anonymat, en supprimant donc les noms mentionnés dans les tableaux pour les remplacer par un chiffre.

Monsieur CALVET rappelle qu'il est possible de solliciter un scrutin secret (article 7 du règlement de fonctionnement). Toutefois, il n'y a pas eu de demande en ce sens lors de la réunion du 9 juin dernier. Les votes ont donc eu lieu à main levée et les noms des votants ont été mentionnés dans le compte rendu.

Monsieur le Secrétaire général de la préfecture précise qu'il ne voit pas d'objection à tenir compte de la demande de Monsieur DIEZ. Monsieur NAVROT propose également de répondre favorablement à la demande de Monsieur DIEZ (le compte rendu de réunion sera corrigé en ce sens) et soumet au vote, avec cette correction, **le compte rendu de la réunion du 9 juin 2021. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.**

2. Avis sur le projet de modification n° 1 du règlement de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) s'appliquant dans le Site Patrimonial Remarquable (SPR) de Scy-Chazelles

Monsieur le Président propose d'examiner la rédaction des 15 règles qui découlent des évolutions du règlement du SPR approuvées lors de la précédente réunion.

Il précise qu'après cet examen, il soumettra à l'avis de la commission le projet de modification du règlement du SPR dans son ensemble.

Pour cette présentation, il cède la parole à Monsieur Lionel CALVET, du Pôle Planification de Metz Métropole.

En premier lieu, Monsieur CALVET rappelle que les points d'évolution du règlement du SPR, approuvés par la Commission le 9 juin dernier, concernent les zones suivantes du SPR :

- la zone des Coteaux (6 points),
- les zones de Scy et Chazelles (6 points),
- la zone du fond de vallée de la Moselle (3 points).

Monsieur CALVET propose ensuite une nouvelle formulation, plus claire et précise encore, des règles découlant des points 8 et 9.

Les nouvelles rédactions proposées sont les suivantes :

POINT 8 : nouvelle règle proposée relative à la forme et les volumes des toitures « Modifier la règle relative à la construction des toitures terrasses, dans un objectif de correction à la suite d'une erreur de rédaction » :

« Les toitures terrasses sont autorisées pour les constructions neuves. Pour les extensions contiguës, l'implantation de toitures terrasses est exclusivement réservée aux constructions modernes existantes dans la mesure où la continuité des volumes est respectée. »

POINT 9 : nouvelle règle proposée relative à la composition des façades « Préciser la règle relative aux ouvertures existantes » :

« Les percements originels d'une construction existante peuvent être modifiés, exclusivement lorsqu'ils sont situés à l'arrière de la construction. »

Enfin, Monsieur CALVET propose quelques corrections de forme au projet de modification du règlement du SPR qui a été transmis aux membres de la Commission :

1. Page 3 : « intégré » au réseau Natura 2000 au lieu de « proposé »
2. Page 4 : « 96 hectares » au lieu de « 97 hectares » (le périmètre du PAEN)
3. Page 4, dernière ligne : « le SCoTAM, dont la révision générale a été approuvée le 1^{er} juin 2021 » au lieu de « le SCoTAM qui a été approuvé le 1^{er} juin 2021 »
4. Page 6 : « Metz Métropole [...] conduit la modification du règlement du SPR de Scy-Chazelles » (le mot « règlement » est ajouté dans un souci de précision)
5. Page 7 : « une sécurisation juridique par la suppression des erreurs matérielles [...] » (le mot « juridique » est ajouté dans un souci de précision)
6. Page 17 : il est proposé de supprimer « et pas de réglementation concernant les constructions nouvelles en zone UE » (présentation de l'évolution n°6 du règlement du SPR)
7. Page 23 : « On peut constater qu'une bande naturelle réduit (au lieu de « réduirait ») considérablement l'impact visuel d'éventuelles constructions » (2^{ème} phrase d'illustration de la photo).

Monsieur D'EATHE s'interroge concernant la formulation de la règle n°9 relative aux ouvertures existantes permettant des changements d'usage.

Cette nouvelle règle vise à autoriser la modification d'une fenêtre en porte fenêtrée mais exclusivement à l'arrière des constructions existantes et sans que la modification soit visible du domaine public. Il est rappelé qu'à l'avant d'une construction existante, les percements originels devront toujours être valorisés ou réutilisés, sans être modifiés.

La rédaction proposée apparaît donc claire et Monsieur le Président propose de la conserver.

Monsieur DIEZ souligne que le nombre de recours contre les avis formulés par les architectes des bâtiments de France a tendance à augmenter. Il lui semble pertinent de ne pas trop laisser d'interprétation possible de la règle et donc de produire une règle claire.

Les autres propositions n'appellent pas de remarques particulières.

Monsieur le Secrétaire général de la préfecture demande à Monsieur NAVROT si l'élaboration d'un Plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine (PVAP) lui paraît utile pour le SPR de Scy-Chazelles, en complément de la procédure de modification du règlement du SPR actuellement engagée par Metz Métropole.

Monsieur NAVROT se propose de rencontrer le nouvel architecte des bâtiments de France afin d'évoquer cette question. Il n'est pas opposé, bien sûr, à l'élaboration d'un PVAP qui a d'ailleurs été prescrite par le Conseil métropolitain de Metz Métropole. Toutefois, il s'interroge aujourd'hui sur la plus-value que pourrait apporter un tel document de planification, dont l'élaboration est longue (plusieurs années) et coûteuse pour la collectivité. La perspective de renoncer à l'élaboration d'un PVAP n'est donc pas exclue.

Plus personne ne demandant à intervenir, **Monsieur le Président soumet au vote le projet de modification n°1 du règlement de la ZPPAUP s'appliquant dans le SPR de Scy-Chazelles. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.**

3. Questions diverses

Monsieur le Président informe les membres de la commission sur la suite de la procédure. Le 28 septembre 2021, le Conseil métropolitain délibérera pour rendre un avis sur le projet de modification du règlement du SPR de Scy-Chazelles. Le projet sera ensuite soumis à enquête publique.

La prochaine réunion de la Commission locale des SPR devrait avoir lieu en novembre ou décembre 2021 et sera consacrée, cette fois, au SPR de Metz. L'ordre du jour de la réunion doit encore être précisé en lien avec la préfecture et le successeur de Monsieur LEFEVRE qui pourrait prendre ses fonctions le 11 octobre 2021. Il s'agit de Monsieur Christophe CHARLERY. D'ores et déjà, on peut indiquer que la prochaine réunion sera l'occasion de présenter les projets de Périphéries Délimitées des Abords (PDA) des monuments historiques de la Ville de Metz. Les propositions qui seront présentées à la commission seront le fruit d'une collaboration de travail fructueuse entre le Pôle Planification de Metz Métropole et l'architecte des bâtiments de France, Monsieur LEFEVRE et ses services. Cette présentation sera une autre occasion d'échanger sur la question de la protection et la valorisation du patrimoine bâti.

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour et de questions, la séance est close vers 17h10 par Monsieur NAVROT.

ANNEXE

Liste des membres de la commission ayant participé aux différents votes :

Il est rappelé que tous les membres de la commission (titulaires et suppléants) sont invités à participer aux travaux de la commission. Toutefois, un membre suppléant ne participe au vote qu'en cas d'absence ou d'empêchement du membre titulaire.

6 membres de droit :

M. le Président de Metz Métropole, représenté par M. le Maire de Scy-Chazelles,

M. le Préfet de la Moselle, représenté par M. Olivier DELCAYROU, Secrétaire général de la Préfecture de la Moselle,

M. le Maire de Scy-Chazelles,

M. le Maire de Metz, représenté par M. Julien HUSSON, Adjoint au Maire de Metz,

M. le Maire de Montigny-lès-Metz,

Mme la Directrice régionale des affaires culturelles Grand Est, représentée par M. Lorenzo DIEZ, Conseiller architecture à la DRAC Grand Est.

4 conseillers métropolitains :

M. Claude VALENTIN,

M. Julien HUSSON,

M. Yves DIEUDONNE,

M. Manuel BROCARD.

2 représentants d'association :

M. Jean DUMONT (la Fondation du patrimoine),

M. Sébastien WAGNER (la Société d'Histoire et d'Archéologie de la Lorraine).

2 personnalités qualifiées :

Mme Christiane PIGNON-FELLER,

M. John d'EATHE.

Liste des personnes ayant assisté à la réunion, sans être membres de la commission et donc sans participer aux différents votes :

M. Olivier MULLER, Chef du Bureau de l'Urbanisme et des affaires juridiques à la Préfecture de la Moselle

M. Henri HASSER, Vice-Président de Metz Métropole délégué à la Planification, Président de la Commission Urbanisme de Metz Métropole,

M. Joël MARTZ, membre du conseil d'administration de *Renaissance du Vieux Metz et des Pays Lorrains*,

Mme Catherine BASSOT, Adjointe au Maire de Scy-Chazelles, en charge de l'urbanisme,

M. Régis BROUSSE, Directeur général adjoint « Urbanisme et environnement » à Metz Métropole,

Mme Carole LAMARLE, Responsable Urbanisme de Scy-Chazelles,

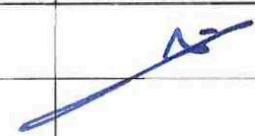

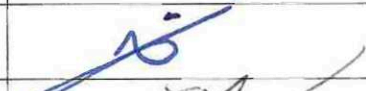



M. Stéphane GERARD, Responsable du Pôle Planification à Metz Métropole,

M. Amaury KRID, Responsable missions PLUi à l'AGURAM,

M. Grégory BANNWART, Chargé de mission au Pôle Planification à Metz Métropole,


M. Lionel CALVET, Chargé de mission au Pôle Planification à Metz Métropole.

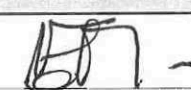
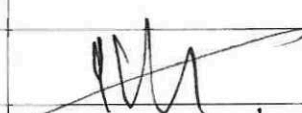
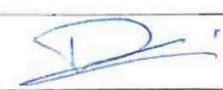
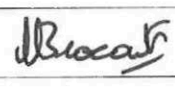
Réunion de la Commission locale des sites patrimoniaux remarquables
Mercredi 8 septembre 2021 - 16h30 - salle Austrasie de Metz Métropole

LES MEMBRES DE DROIT	NOMS / REPRESENTANTS	Présent	Absent	Emargement
M. le Président de Metz Métropole	Représenté par M. le Maire de Scy-Chazelles	x		
M. le Maire de Metz	Représenté par M. Julien HUSSON, Adjoint au Maire de Metz	x		
M. le Maire de Montigny-lès-Metz	M. Jean-Luc BOHL Maire	X		
M. le Maire de Scy-Chazelles	M. Frédéric NAVROT Maire	x		
M. le Préfet de la Moselle	Représenté par M.	x		
Mme la Directrice régionale des affaires culturelles Grand Est	Représentée par M. Lorenzo DIEZ Conseiller architecture / DRAC Grand Est	x		
M. ou Mme l'Architecte des Bâtiments de France	M. Guillaume LEFEVRE ABF et chef de l'UDAP de la Moselle		Excusé	

Préfecture

NUMER. 0



LE COLLEGE DES ELUS METROPOLITAINS	Noms / Fonctions	Présent	Absent	Emargement
Metz Métropole	M. Claude VALENTIN, titulaire Conseiller délégué	X		
	M. Laurent DAP, suppléant Conseiller métropolitain		Excusé	
Metz Métropole	M. Julien HUSSON, titulaire Conseiller métropolitain	X		
	M. Jean-François LOSCH, suppléant Conseiller délégué		Excusé	
Metz Métropole	M. Philippe GLESER, titulaire Vice-Président de Metz Métropole		<i>Excusé</i>	
	M. Pierre FACHOT, suppléant Conseiller délégué		Excusé	
Metz Métropole	M. Yves DIEUDONNE, titulaire Conseiller métropolitain	X		
	M. Walter KURTZMANN, suppléant Conseiller délégué		Excusé	
Metz Métropole	M. Manuel BROCARD, titulaire Conseiller délégué	X		
	M. Jean COMBELLES, suppléant Conseiller délégué		Excusé	

Réunion de la Commission locale des sites patrimoniaux remarquables
Mercredi 8 septembre 2021 - 16h30 - salle Austrasie de Metz Métropole

LE COLLEGE DES ASSOCIATIONS	NOM	Présent	Absent	Emargement
La Fondation du patrimoine	M. Jean-Claude TOSI, titulaire		Excusé	
	M. Jean DUMONT, suppléant	X		
La Société d'Histoire et d'Archéologie de la Lorraine (SHAL)	M. Sébastien WAGNER, titulaire	X		
	M. Thomas WILWERT, suppléant		Excusé	
Montigny Autrefois	M. Maurice AYROLES, titulaire		Excusé	
	Mme Christiane MAJEWSKI, suppléante		Excusée	
Renaissance du Vieux Metz et des Pays Lorrains	M. Rafaël-Florian HELFENSTEIN, titulaire		Excusé	
	M. Alphonse SCHNEIDER, suppléant		Excusé	
Sites et Monuments de Moselle	M. Claude BUTTNER, titulaire		Excusé	
	M. Claude LEFEBVRE, suppléant		Excusé	

LE COLLEGE DES PERSONNALITES QUALIFIEES / Qualités des personnalités	NOM	Présent	Absent	Emargement
Historienne de l'art	Mme Christiane PIGNON-FELLER, titulaire	X		
	Poste de suppléant actuellement vacant			
Conservateur en chef du patrimoine honoraire	M. Pierre-Edouard WAGNER, titulaire		Excusé	
Historien Président de l'Association Pappolivilla	M. Joseph SILES, suppléant		Excusé	
Architecte	M. Nicolas KOENIG, titulaire		Excusé	
Conservateur en chef du patrimoine	M. Philippe HOCH, suppléant		Excusé	
Conservateur en chef du patrimoine	Mme Mireille-Bénédicte BOUVET, titulaire		Excusée	
Conservateur en chef du patrimoine	M. Bertrand BERGBAUER, suppléant		Excusé	
Architecte	M. John d'EATHE, titulaire	X		
Architecte et enseignant-chercheur	M. Pierre MAURER, suppléant		Excusé	